

LA GRILLE DE SALAIRE DE L'APPRENTI EN 2020

SMIC au

01/01/2020

1 539,42 €

	15 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1ère année	27%	43%	53%	Salaire le plus élevé entre le SMIC et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat
	415,64 €	661,95 €	815,89 €	
2ème année	39%	51%	61%	
	600,37 €	785,10 €	939,05 €	
3ème année ou 1ère et 2ème année BP	55%	67%	78%	
	846,68 €	1 031,41 €	1 200,75 €	

EN CAS DE REDOUBLEMENT LE MEME SALAIRE QUE L'ANNEE PRECEDENTE MAIS EN TENANT COMPTE DE L'AGE